

INFO

LA VIGNETTE ECOLOGIQUE ALLEMANDE

Des zones vertes pour des centres-villes allemands plus sains



Depuis le 01.01.2008, des zones environnementales ont été aménagées dans 35 villes allemandes ; 3 suivront d'ici 2011. L'accès à ces zones n'est autorisé qu'aux véhicules munis *d'une vignette écologique (rouge, verte ou jaune)*.

Les automobilistes circulant sans cette vignette encourent une amende !

A noter : La vignette, une fois achetée, est valable dans toutes les villes allemandes pourvues de zones environnementales.

- Les vignettes vertes ont une durée de validité illimitée.
- Les vignettes rouges et jaunes ne sont valables que jusqu'en 2010.
- Les véhicules immatriculés à l'étranger doivent, eux aussi, être équipés d'une vignette.
- Les bus et les poids lourds sont également concernés par cette réglementation.

Il existe déjà des zones environnementales dans les villes suivantes : Augsburg, Berlin, Bochum, Bottrop, Brême, Dortmund, Düsseldorf, Duisbourg, Essen, Francfort/Main, Freiburg im Breisgau, Gelsenkirchen, Hanovre, Heidelberg, Heilbronn, Herne, Herrenberg, Ilsfeld, Karlsruhe, Cologne, Leonberg, Ludwigsburg, Mannheim, Mühlacker, Munich, Neu-Ulm, Oberhausen, Pforzheim, Pleidelsheim, Recklinghausen, Reutlingen, Schwäbisch Gmünd, Stuttgart, Tübingen, Ulm, Wuppertal.

L'aménagement d'une zone environnementale est prévue également à : Regensburg, Ratisbonne ; mais aucune date n'est fixée.

Les vignettes écologiques sont disponibles en France : au centre DEKRA à Trappes : SCANE AUTO

1-3, rue Pavlov – ZI des Bruyères – 7819 TRAPPES – Tél : 01.30.50.49.78 – Fax : 01.30.50.49.85

Le formulaire de commande peut-être téléchargé à l'adresse suivante : www.dekra-noristo.fr

Les vignettes écologiques sont disponibles en Allemagne :

- Dans les garages agréés ;
- Dans les centres de l'organisme chargé du contrôle technique (TÜV) et les centres DEKRA ;
- Auprès de tous les services allemands d'immatriculation ;
- Sur Internet (pour le moment, uniquement pour les véhicules immatriculés en Allemagne).

Vous trouverez de plus amples informations, en français, sur les sites suivants : www.dekra-norisko.fr – www.umwelt-plakette.de

Ces informations ont été recueillies sur le site Internet de l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

Autres précisions : La vignette écologique allemande n'est pas nécessaire sur les autoroutes. Elle n'est nécessaire que pour les zones spécifiques dans certains centres-villes ; elle n'est donc pas obligatoire si on gare le véhicule en dehors des zones environnementales.

La couleur de la vignette est fonction du degré de pollution du véhicule, c'est pourquoi il faut présenter la carte grise lors de l'achat de la vignette.

Le prix n'est pas uniforme, il peut varier de 5 à 40 € selon de point de vente. Une amende de 40 € est appliquée à quiconque n'est pas muni de la vignette, en zone environnementale.

Nous pensons que, pour les intéressés, le plus simple et le plus rapide, est d'acheter la vignette en Allemagne (si elle est absolument utile).

Pour les vraiment intéressés, se reporter à ce tableau pour savoir quelle vignette se procurer :

Norme Euro	Groupes de quantité de rejets polluants	Date de 1 ^{ère} immatriculation du CC VL/Diesel	Date de 1 ^{ère} immatriculation du CC PL/Diesel	Couleur de la Vignette
Euro 1 ou en dessous	1	Avant le 01/01/1997	Avant le 01/10/1996	NEANT
Euro 2 ou Euro 1 avec SREP	2	Entre le 01/01/1997 et le 31/12/2000	Entre le 01/10/1996 et le 30/09/2001	ROUGE
Euro 3 ou Euro 2 avec SREP	3	Entre le 01/01/2001 et le 31/12/2006	Entre le 01/10/2001 et le 3/09/2006	JAUNE
Euro 4 ou Euro 3 avec SREP et au dessus	4	A compter du 01/01/2006	A compter du 01/10/2006	VERTE